



DIRECTON GENERALE DES SERVICES  
Affaire suivie par : Marie-Elisabeth DALLES  
Secrétariat des assemblées : Marie-Elisabeth DALLES  
N/Réf. : MED/2021-02

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 mars 2021

Le dix (10) mars deux mille vingt et un (2021) à vingt heures trente minutes (20h30), le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre (4) mars deux mille vingt et un (2021) s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - salle d'honneur - Place Charles de Gaulle - sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU, Maire.

### Etaient présents :

Philippe VIDAU, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints : Lucette TRALEGLISE - Dorian POUMEAUD - Annie PASCAREL- Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Marie-Christine VERGNE, Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Gisèle PERIER-BRIENCHON, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Francine DARLAVOIX, Christelle CHATAURET, William POUMEAUD, Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

### Etaient absents excusés :

Michel JUGIE donne pouvoir à Lucette TRALEGLISE

Sophie CHEVREUX donne pouvoir à Johanna GERAUD

Karine DESCHAMPS donne pouvoir à Philippe VIDAU,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Dorian POUMEAUD est élu secrétaire de séance.

Madame TRALEGLISE fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance publique peut débuter.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de compléter l'ordre du jour en y ajoutant un modificatif à la délibération 2021-026 et un projet de « délibération sur table » sous le n° 2021-028 relatif « acquisition par la Commune d'un ensemble immobilier cadastré section BC n°12 situé 7 rue Jean Lagarde pour le projet d'un groupe médical »

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les deux modifications à intervenir à l'ordre du jour. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Présence de Madame ROUCHETTE de la trésorerie municipale d'OBAT.

## Ordre du jour du Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2021  
Election du secrétaire de séance.

- 2021-007 - Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque
- 2021-008 - Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque
- 2021-009 Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 2021-010 - Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 2021-011 - Adoption du Compte Administratif 2020: Budget Principal
- 2021-012 - Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Principal
- 2021-013 -Affectation des résultats 2020 au Budget Principal 2021
- 2021-014 - Vote du Budget Primitif 2021 : Budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque
- 2021-015 - Vote du Budget Primitif 2021 : Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 2021-016 - Fixation des taxes directes locales au titre de 2021
- 2021-017 - Subventions de fonctionnement 2021 aux associations Objatoises et extérieures
- 2021-018 - Vote du Budget Primitif 2021: Budget Principal sections de Fonctionnement et d'Investissement
- 2021-019 - Demande de subvention Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.): Programme Ecoles Numériques 2021
- 2021-020 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021 : Travaux de mise en accessibilité des espaces publics - place du Champ de Foire
- 2021-021 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021 : Aménagement de place et d'espaces publics hors PAB - place du Champ de Foire
- 2021-022- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021 - Programme voirie 2021
- 2021-023 - Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.) : Dispositif Vidéo protection 2021
- 2021-024 -Concours des maisons fleuries 2021 - enveloppe des prix
- 2021-025- Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDEE 19) de la Corrèze
- 2021-026 - Cession à l'Office Public de l'Habitat Corrèze de la "Maison FAYE"
- 2021-027 -Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 dans les écoles maternelle et élémentaire publiques - Commune d'OBJAT

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire précise que des observations orales de la Préfecture ont été faites à Madame DALLES (DGS) observations relatives au non-respect des délais légaux de transmission des convocations aux membres du conseil municipal du 9 février dernier.*

- *4 jours francs au lieu de 5 jours francs comme le prévoit l'article L2121-12 du CGCT*

**Article L2121-12 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter l'ensemble des délibérations du conseil municipal du 9 février 2021 : avis favorable à l'unanimité*

2021-007

**Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les décisions modificatives votées durant l'année 2020,

Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021,

et en l'absence de Monsieur Philippe VIDAU, Maire, en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Monsieur JAUGEAS, élu Président pour cette circonstance, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette délibération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (25 voix POUR)

-APPROUVE le compte administratif du budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque 2020, ainsi qu'il suit :

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 021,49 €</b>
011	Charges à caractère général	30 794,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 222,10 €
65	Autres charges de gestion courante	4,52 €

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 021,49 €</b>
74	Dotations, subventions de participations	65 705,63 €
75	Autres produits de gestion courante	2 315,86 €

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-008

Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque

Présentation du compte de gestion par Madame ROUCHETTE de la trésorerie municipale d'OBAT.

Le Compte Administratif du Budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque de l'exercice 2020 a été approuvé.

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe Bibliothèque-Médiathèque, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-009

**Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les décisions modificatives votées durant l'année 2020,

Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021,

et en l'absence de Monsieur Philippe VIDAU, Maire, en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Monsieur JAUGEAS, élu Président pour cette circonstance, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette délibération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (25 voix POUR)

**-APPROUVE** le compte administratif du budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2020, ainsi qu'il suit :

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>292 775,06 €</b>
011	Charges à caractère général	93 618,49 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	197 942,03 €
65	Autres charges de gestion courante	1,94 €
68	Dotations aux amortissements	1 212,60 €

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>292 775,06 €</b>
013	Atténuations de charges	6 412,42 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	103 960,10 €
74	Dotations, subventions de participations	182 331,67 €
75	Autres produits de gestion courante	70,87 €

**-DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-010

**Approbation du compte de gestion du Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Présentation du compte de gestion par Madame ROUCHETTE de la trésorerie municipale d'OBAT.

Le Compte Administratif du Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'exercice 2020 a été approuvé.

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-011

## Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les décisions modificatives votées durant l'année 2020,

Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021,

et en l'absence de Monsieur Philippe VIDAU, Maire, en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Monsieur JAUGEAS, élu Président pour cette circonstance, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette délibération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (25 voix POUR)

**-APPROUVE** le compte administratif du Budget Principal communal 2020, ainsi qu'il suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des DEPENSES		3 749 689,99 €
011	Charges à caractère général	958 369,31 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 487 631,24 €
014	Atténuations de produits	15 768,00 €
65	Autres charges de gestion courante	617 071,84 €
66	Charges financières (intérêts emprunts, ICNE)	12 187,17 €
67	Charges exceptionnelles	50,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 091 077,56 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		658 612,43 €

Total des RECETTES		4 727 308,37 €
013	Atténuations de charges	22 123,28 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	437 371,99 €
73	Impôts et taxes	3 260 321,35 €
74	Dotations, subventions de participations	305 637,72 €
75	Autres produits de gestion courante	281 056,67 €
TOTAL DES RECETTES REELLES (hors produits des cessions)		4 306 511,01 €
775	Produits des cessions des immobilisations	99 682,47 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		321 114,89 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	977 618,38 €
----------------------------	--------------



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des DEPENSES		
	LIBELLE	CA 2020
10	Taxe d'aménagement	3 544,43 €
16	Emprunts et dettes assimilées	440 263,34 €
20	Immobilisations incorporelles	65 665,31 €
21	Immobilisations corporelles	162 457,75 €
23	Immobilisations en cours	484 842,65 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES HORS RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (HORS 001)</b>		<b>1 156 773,48 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>321 114,89 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (HORS 001)</b>		<b>1 477 888,37 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	435 463,65 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)</b>		<b>1 913 352,02 €</b>

Total des RECETTES		
	LIBELLE	CA 2020
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 771 571,34 €
13	Subventions d'investissement	630 814,32 €
16	Emprunts	0,00 €
21	Remboursement trop perçu (PEP 19)	66,16 €
021	Excédent prévisionnel de fonctionnement 2020	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 402 451,82 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>658 612,43 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 061 064,25 €</b>

**-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.**

Débats et interventions :

- Excédent de fonctionnement affecté depuis plusieurs années à l'investissement : questionnement sur cette disposition
- AUDIT avec KPMG
- Baisse des dotations (DGF) depuis 2014
- Les taxes directes
- Etude de faisabilité pour l'implantation d'un tiers lieux
- Intervention de Madame ROUCHETTE (TP) : l'excédent permet de « payer » les emprunts
- Remerciements des équipes administratives pour l'élaboration des budgets et pièces annexes.

**2021-012**

**Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Principal**

Présentation du compte de gestion par Madame ROUCHETTE de la trésorerie municipale d'OBAT.

Le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020 a été approuvé.

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**2021-013****Affectation des résultats 2020 au Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Compte Administratif du budget principal communal 2020,  
Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021,  
Vu la délibération n° 2021-011 portant adoption du compte administratif 2020 au Budget Principal, notant un excédent de fonctionnement de 977 618,38 € €,  
Considérant les éléments suivants :

---

**Pour mémoire**

---

Résultat de fonctionnement antérieur reporté		0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-	435 463,65 €

---

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice** **Année 2020**

---

Résultat de l'exercice		1 583 175,88 €
Résultat antérieurs	-	435 463,65 €
Solde d'exécution cumulé		1 147 712,23 €

---

**Restes à réaliser au 31 décembre**

---

Dépenses		378 239,09 €
Recettes		580 385,11 €
Solde des restes à réaliser		202 146,02 €

---

**Besoin de financement de la section d'investissement**

---

Rappel du solde d'exécution cumulé		1 147 712,23 €
Rappel du solde des restes à réaliser		202 146,02 €
<i>Excédent de financement de l'investissement</i>		1 349 858,25 €

---

**Résultat de fonctionnement à affecter**

---

Résultat de l'exercice		977 618,38 €
Résultat antérieur		- €
Total à affecter		977 618,38 €

---

**Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

---

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	977 618,38 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00 €
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

-**DECIDE** d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement (CA 2020) au Budget Principal communal 2021 en section d'investissement au compte recettes 1068, soit la somme de **977 618,38 €**.

-**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-014

**Adoption Vote du Budget Primitif 2021 : Bibliothèque-Médiathèque**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 9 février 2021 - délibération 2021-001,

Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**-ADOpte** le budget Bibliothèque-Médiathèque 2021 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ainsi qu'il suit :

**Section de Fonctionnement**

Total des DEPENSES		
011	Charges à caractère général	33 340,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>71 850,00 €</b>

Total des RECETTES		
013	Atténuation de charge	1 000,00 €
74	Dotations, subventions de participations	68 350,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>71 850,00 €</b>

**-DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

*Il est précisé que ce budget sera supprimé au 31 décembre 2021 ; les dépenses / recettes seront intégrées dans le budget principal 2022 avec un code SERVICE.*

2021-015

**Vote du Budget Primitif 2021 : Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 9 février 2021 - délibération 2021-001,

Vu la délibération n° 2021-004 portant sur la suppression de la section d'investissement du budget Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1er janvier 2021

Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**-ADOpte** le budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2021 présenté, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ainsi qu'il suit :

**section de Fonctionnement**

détail des DEPENSES		
011	Charges à caractère général	99 360,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	238 940,00 €
65	Autres charges de gestion courante	320,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>339 020,00 €</b>

détail des RECETTES		
013	Atténuations de charges	5 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	124 292,00 €
74	Dotations, subventions de participations	209 623,00 €
75	Autres produits de gestion courante	105,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>339 020,00 €</b>

**-DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-016

**Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales au titre de 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 9 février 2021 - délibération 2021-001,

Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021,

Des explications sont données sur le nouveau dispositif pour le vote du taux de la Taxe Foncière (Bâti) TFB (en référence au courrier reçu de la DGFPI en date du 22 octobre 2019 (courrier annexé à la convocation du 4 mars 2021).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**-DECIDE** de fixer les taux applicables au titre de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

LIBELLES	TAUX IMPOSITION 2020	TAUX IMPOSITION 2021
Taxe d'habitation TH	9,22 %	9,22 %
Taxe Foncière (Bâti) TFB	20,76 % taux de la commune	42,11 %
	21,35 % taux du département	
Taxe Foncière (non Bâti) TFNB	89,32 %	89,32 %

**-DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-017

**Subventions de fonctionnement 2021 aux associations Objatoises et extérieures**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'étudier les propositions de subventions de fonctionnement à verser aux associations Objatoises et autres associations extérieures, au titre de l'exercice 2021 ;

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'inscrire les subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2021, à l'article 6574 du Budget Principal section Fonctionnement aux associations suivantes :

associations	propositions 2021 d'inscriptions
A.N.A.C.R.	160,00 €
A.O.G.V.	160,00 €
Académie Billard Objat	160,00 €
Artistes Bas Limousin	160,00 €
Association Foyer des élèves du collège	160,00 €
Association Sportive les Chardons, UNSS	190,00 €
Banda (convention)	4 500,00 €
Bridge Club Objatois	160,00 €
Club des supporters USO	160,00 €
Collectionneurs d'Objat et sa région	160,00 €
Comité de Jumelage	3 050,00 €
Confrérie du Veau de lait élevé sous la mère – Site remarquable du goût	670,00 €
Corsica Aldila	160,00 €
Couleur et Mouvement	160,00 €
CTO Randonnée de la Pomme	800,00 €
Détente et Kimono	160,00 €
Divin'cre'art	160,00 €
Donneurs de Sang	160,00 €



<b>associations</b>	<b>propositions 2021 d'inscriptions</b>
Football « les Municipaux d'Objat »	500,00 €
Génération Mouvement /Plaisirs d'Antan	920,00 €
Instance de Coordination de l'Autonomie du canton d'Ayen	381,40 €
Jeunesses Musicales de France	230,00 €
Les Amis d'Objat	160,00 €
Les 3 JPO	160,00 €
les P'tits POIS du Livre	160,00 €
musée des Pompiers	160,00 €
Objat Club Canin	160,00 €
Objat Mini Jeunes	160,00 €
On se bouge pour nos Loulous	160,00 €
Pétanque Objatoise	160,00 €
Playm'Objat	160,00 €
Rand'Objat	160,00 €
Relais Familles	160,00 €
Société de Repeuplement en Gibier	400,00 €
Tarot Club Objatois	160,00 €
Truite Objatoise	160,00 €
Union Sportive d'Education Physique - USEP - les Ecureuils (COLLEGE)	930,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers + section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Corrèze	1 000,00 €
Badminton Club Objatois	500,00 €
Boule Sportive Objatoise	500,00 €
Cyclotourisme Objatois	500,00 €
Football Club Objat Corrèze	1 000,00 €
Hand Ball	10 000,00 €
Judo Club Objatois	1 500,00 €

associations	propositions 2021 d'inscriptions
S.A.V.J.O.O	550,00 €
Tennis Club Objatois	1 000,00 €
Union Sportive Objatoise	8 000,00 €
<b>sous total 1</b>	<b>43 281,40 €</b>
A.D.I.L.	160,00 €
Association des Paralysés de France	200,00 €
Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs- Pompiers	80,00 €
<b>sous total 2</b>	<b>440,00 €</b>
<b>sous total 1 + 2</b>	<b>43 721,40 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 721,40 €</b>

-**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

-**DEMANDE** à Monsieur le Maire de ne verser la subvention qu'à réception des documents justificatifs de l'exercice écoulé (procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, Bilan financier, Membres du Bureau, nombre d'adhérents) et après examen de chaque demande.

2021-018

Vote du Budget Primitif 2021 : Budget Principal sections de Fonctionnement et d'Investissement

Rapporteur : Lucette TRALEGLISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 9 février 2021 - délibération 2021-001,

Vu les propositions de la commission «Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 23 février 2021, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif du budget principal communal 2020,

Vu la délibération n° 2021-011 portant adoption du compte administratif 2020 au Budget Principal, notant un excédent de fonctionnement de 977 618,38 € €,

Vu la délibération n° 2021-016 fixant les taux d'imposition des taxes directes au titre de 2021,

Vu la délibération n° 2021-17 fixant les montants de subventions de fonctionnement aux associations objatoises et extérieurs au titre de 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 4 abstentions (Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU) (23 voix POUR)

-APPROUVE le virement de 977 618,38 € de la section de fonctionnement (CA 2020) à la section d'investissement (compte 1068).

-ADOpte le budget principal communal 2021 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ainsi qu'il suit :

### section de Fonctionnement

Détail des DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 164 912,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 503 004,00 €
014	Atténuations de produits	15 768,00 €
65	Autres charges de gestion courante	621 672,77 €
66	Charges financières (intérêts emprunts, ICNE)	16 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 321 856,77 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		734 541,63 €
		480 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		4 536 398,40 €

détail des RECETTES		
013	Atténuations de charges	8 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	458 620,00 €
73	Impôts et taxes	3 244 963,40 €
74	Dotations, subventions de participations	319 071,00 €
75	Autres produits de gestion courante	254 844,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>4 285 598,40 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>250 800,00 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>4 536 398,40 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

détail des DEPENSES		
chapitres	LIBELLE	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	207 360,58 €
21	Immobilisations corporelles	711 221,21 €
23	Immobilisations en cours	3 020 987,56 €
TOTAL DEPENSES REELLES		4 309 569,35 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		250 800,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 560 369,35 €</b>

détail des RECETTES		
M57	LIBELLE	TOTAL
002	Résultat d'investissement	1 147 712,23 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 082 843,38 €
13	Subventions d'investissement	1 115 272,11 €
21	Excédent prévisionnel de fonctionnement 2021	734 541,63 €
TOTAL RECETTES REELLES		4 080 369,35 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		480 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 560 369,35 €</b>

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**2021-019 - Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) :  
Programme Ecoles Numériques 2021**

Dans le cadre des programmes Ecoles Numériques passés la commune a équipé en 2011, 2014, 2016 et 2019 l'École Élémentaire et l'École Maternelle de tableaux blancs interactifs (TBI) ainsi que de vidéoprojecteurs interactifs (VPI).

Un des dispositifs TBI les plus anciens de l'École Élémentaire n'est plus en état de fonctionner et doit être entièrement remplacé.

De plus, et en accord avec les équipes enseignantes, la commune souhaite équiper la seconde classe de « grande section » de l'École Maternelle d'un vidéoprojecteur interactif.

Ce projet revêt une grande importance pour la Commune qui va pouvoir compléter le parc existant et doter 2 classes d'outils performants.

Le montant de cet investissement a été estimé à 5 400 € HT soit 6 480 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (programme écoles numériques).

Le montant sollicité est de 2 700,00 €, soit 50 % de l'investissement hors TVA.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**-APPROUVE** les investissements envisagés.

**-PREND** acte du coût estimatif des acquisitions s'élevant à 5 400 € HT soit 6 480 € TTC.

**-SOLLICITE** de Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 2 700 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer cette opération.

**-ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux :	5 400,00 €
Montant TVA 20 %	1 080,00 €
Montant total de la dépense :	6 480,00 €

	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR (50%)	2 700,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	2 717,02 €
FCTVA (16.404%)	1 062,98 €
Total de la dépense	6 480,00 €

**- DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-020

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021  
Travaux de mise en accessibilité des espaces publics - place du Champ de Foire**

Afin de maintenir son attractivité et son dynamisme, la commune d'Objat a engagé depuis plusieurs années des opérations de restructuration de ces espaces publics, en cœur de ville.

C'est en ce sens que la place Charles de Gaulle et plusieurs venelles du centre-ville ont notamment été réaménagées.

Afin de poursuivre cette politique, la municipalité a décidé de programmer cette année l'aménagement du Champ de Foire situé devant le Foirail, entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue Yvon Plantady.

Cette place, qui n'a pas fait l'objet de travaux depuis de nombreuses années n'est plus aux normes d'accessibilité en vigueur et ne correspond plus aux besoins et usages actuels.

Les travaux consistent en la création de trois espaces, un premier dédié au stationnement des véhicules avec création de parkings enherbés, un autre pour la tenue des foires au veau de lait constitué d'une aire de stationnement pour les camions et bétailières et un dernier réservé à la détente avec création d'un espace engazonné parcouru de cheminements piétonniers. L'ensemble de cet aménagement sera arboré, sécurisé et respectera les normes d'accessibilité en vigueur.

Le montant estimatif de la dépense relative aux travaux d'accessibilité est de 200 025,66 € HT soit 240 030,79 € TTC.

Ces investissements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (travaux de mise en accessibilité des espaces public et voiries).

Le montant sollicité est de 70 000,00 € avec un plafond de dépense subventionnable fixé à 200 000,00 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les investissements envisagés.

- **PREND** acte du coût estimatif des travaux d'accessibilité s'élève à 200 025,66 € HT soit 240 030,79 € TTC.

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 70 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour financer cette opération.

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux :	200 025.66 € HT
Montant TVA 20 %	40 005.13 €
Montant total de la dépense :	240 030.79 € TTC

	Accessibilité Champ de Foire
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR	70 000.00 €
Fonds propres et/ou emprunt	130 656.14 €
FCTVA (16.404%)	39 374.65 €
Total de la dépense	240 030.79 €

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-021

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021  
Aménagement de place et d'espaces publics hors PAB - place du Champ de Foire**

Afin de maintenir son attractivité et son dynamisme, la commune d'Objat a engagé, en cœur de ville, depuis plusieurs années, des opérations de restructuration de ces espaces publics.

C'est en ce sens que la place Charles de Gaulle et quatre venelles du centre-ville ont notamment été réaménagées.

Afin de poursuivre cette politique et de proposer un espace complémentaire au projet de réaménagement de la salle des Congrès et de la halle du marché dominical, situées à moins d'une centaine de mètres et reliés par une des venelles piétonnes, l'allée des Maisons Blanches, la municipalité a décidé de programmer cette année l'aménagement du Champ de Foire situé devant le Foirail, entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue Yvon Plantady.

Cette place, qui n'a pas fait l'objet de travaux depuis de nombreuses années n'est plus aux normes d'accessibilité en vigueur et ne correspond plus aux besoins et usages actuels. Par ailleurs les platanes qui l'agrémentent, présentent un état sanitaire préoccupant.

Les travaux consistent en la création de trois espaces, un premier dédié au stationnement de 76 véhicules avec création de parkings enherbés, un autre pour la tenue des foires au veau de lait constitué d'une aire de stationnement pour les camions et bétailières et un dernier réservé à la détente avec création d'un espace engazonné parcouru de cheminements piétonniers. L'ensemble de cet aménagement sera arboré, sécurisé et respectera les normes d'accessibilité en vigueur.

Le montant estimatif de la dépense relative aux travaux d'aménagement de la place (hors travaux d'accessibilité) est de 220 623,38 € HT soit 264 748,05 € TTC.

Ces investissements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (travaux d'aménagement de place et d'espaces publics hors PAB).

Le montant sollicité est de 52 500,00 € avec un plafond de dépense subventionnable fixé à 150 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les investissements envisagés.

- **PREND** acte du coût estimatif des travaux d'aménagement de la place (hors travaux d'accessibilité) s'élève à 220 623,38 € HT soit 264 748,05 € TTC

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 52 000,00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour financer cette opération.

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux :	220 623.38 € HT
Montant TVA 20 %	39 734.23 €
Montant total de la dépense :	264 748.05 € TTC

	Aménagement hors PAB de la place du Champ de Foire
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR	52 500.00 €
Fonds propres et/ou emprunt	118 818.78 €
Subvention Conseil Départemental	50 000 €
FCTVA (16.404%)	43 429.27 €
Total de la dépense	264 748.05 €

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.



2021-022

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021  
- Programme voirie 2021**

En février 2006, les Services Techniques de la Commune d'Objat ont dressé un état des lieux et un diagnostic de la voirie communale. Ce document a permis d'élaborer un programme d'actions pluriannuel actualisé en novembre 2015, puis annuellement à l'issue des travaux de voirie.

Aussi, la municipalité souhaite poursuivre cette programmation de travaux et maintenir le bon état de son réseau routier communal.

Elle a donc décidé de procéder à des travaux de voirie sur son réseau communal en zones urbaine ou rurale.

Les travaux consistent, en secteur rural, en du reprofilage et de la reconstitution de structure de chaussée, la reprise ou la création de réseaux de collecte des eaux pluviales ou de réseaux secs et la réalisation totale ou partielle de revêtements en enduit tri-couche à l'émulsion bitume. En secteur urbain, les travaux concernent des réfections de trottoirs, compris bordurage, l'aménagement de places de stationnements et la création de cheminements piétons sécurisés aux normes d'accessibilité en vigueur.

Le montant estimatif de la dépense est de 108 333,33 € HT soit 130 000,00 € TTC.

Ces investissements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (travaux sur la voirie communale, issus d'une programmation par la collectivité).

Le montant sollicité est de 35 000,00 € avec un plafond de dépense subventionnable fixé à 100 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les investissements envisagés.

- **PREND** acte du coût estimatif des travaux de voirie s'élève à 108 333,33 € HT soit 130 000,00 € TTC

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 35 000,00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour financer cette opération.

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux :	108 333.33 € HT
Montant TVA 20 %	21 666.67 €
Montant total de la dépense :	130 000.00 € TTC

	VRD 2021
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR	35 000.00 €
Fonds propres et/ou emprunt	73 674.80 €
FCTVA (16.404%)	21 325.20 €
Total de la dépense	130 000.00 €

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-023

**Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.) : Dispositif Vidéoprotection 2021**

Suite à la hausse significative des actes de vandalisme, destruction, vols et intrusions sur différents bâtiments et infrastructures publics, la commune d'Objat a souhaité étendre son dispositif de vidéo protection.

C'est ainsi qu'un précédent dossier de demande d'aide a été déposé au titre de la DETR en 2020.

En complément de cette extension il a été décidé d'une part, de renforcer les dispositifs prévus à l'Espace Loisirs pour faire face aux faits de délinquance en augmentation sur ce site, et d'autre part, d'équiper l'axe de circulation principal où de nouveaux acteurs économiques se sont récemment installés.

Les nouveaux sites à protéger sont :

- l'Espace Loisirs où de nombreux investissements de loisirs ont été réalisés et où des faits de délinquance (agressions, trafic de stupéfiants, incendie et destruction de biens publics) sont survenus,
- le secteur du giratoire Auguste Varelle, situé sur la RD901 qui enregistre le flux de véhicules le plus important sur la commune, et qui permet l'accès à la zone commerciale nouvellement créée (LIDL, Mc Donald's, Pharmacie, ...).

Ce projet revêt une grande importance pour la Commune qui souhaite poursuivre et renforcer sa politique de sécurisation de l'emploi, des biens et des personnes, ce qui permettra également de faciliter et d'amplifier l'action de la gendarmerie nationale sur notre territoire.

Le montant de ce complément d'investissement a été estimé à 60 000,00 € HT soit 72 000,00 € TTC.

Ce dispositif peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre du FIPDR. Les taux de subvention accordés seront calculés au cas par cas, dans le cadre d'une fourchette de 20% à 50 % au regard du caractère prioritaire du projet.

Le montant sollicité est de 30 000 €, correspondant à 50% du coût estimé HT de la dépense.

Il est précisé que la commune a reçu un avis favorable de l'Adjudant Sébastien GARCIA - référent sureté Cellule prévention technique de la malveillance du Groupement Gendarmerie de la Corrèze.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**-APPROUVE** les investissements envisagés.

**-PREND** acte du coût estimatif du dispositif s'élevant à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

**-SOLLICITE** de Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 30 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour financer cette opération.

**-ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux :	60 000,00 €
Montant TVA 20 %	12 000,00 €
Montant total de la dépense :	72 000,00 €

	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre du FIPDR (50%)	30 000,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	30 189,12 €
FCTVA (16.404%)	11 810,88 €
Total de la dépense	72 000,00 €

**- DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-024

**Concours des maisons fleuries 2021 - enveloppe des prix**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les détails de l'organisation du concours des maisons fleuries.

Afin de permettre le paiement des prix, se composant de bons d'achat d'une valeur comprise entre 15 € et 45 €, il convient de fixer, dans la limite des crédits inscrits au budget (article 65132) l'enveloppe pour 2021 soit 600 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE** d'attribuer 600 € au paiement des prix du Concours 2021 des Maisons Fleuries.
- DIT** que la dépense sera inscrite au Budget à l'article 65132.
- DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

*Intervention de Annie PASCAREL qui précise que la commune ne participera pas au concours pour la 3<sup>ème</sup> fleur au titre de 2021 mais en 2022.*

2021-025-

**Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDEE 19) de la Corrèze**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

➤ Article 8.1.2 : COMPOSITION

Le Syndicat est administré par un Comité composé de ~~76~~ - 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.

➤ Article 8.1.3 : COLLEGES ELECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX

Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhèrent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.

Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux :

La commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représenté au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : ~~Allassac~~, Brive-la-Gaillarde.

➤ Article 8.8 : QUORUM

Comptent pour le calcul des présents :

- Les membres du Comité titulaires ;
- Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés ~~issus de la même collectivité~~ du même secteur intercommunal d'énergie.

➤ Article 9.2.2 : DEPENSES.

- Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice réglementaire de la compétence.

➤ Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT.

Le syndicat remboursera les annuités ~~et déduira du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité~~ et imputera cette somme ~~la part imputable~~ à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.

➤ Article 15 :

La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-47 20 du CGCT.

➤ ANNEXE 1

➤ ANNEXE 2

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DEDICE d'approuver** les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- **DEDICE d'approuver** les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

2021-026

Location par bail emphytéotique à l'Office Public de l'Habitat Corrèze de la "Maison FAYE cadastrée section AX n°199, pour l'aménagement de 4 logements locatifs et une surface commerciale et/ou professionnelle

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de 4 logements locatifs et une surface commerciale et/ou professionnelle conduit par l'Office Public de l'Habitat Corrèze.

Pour permettre de réaliser ces logements, il convient de mettre à disposition de l'Office, la parcelle cadastrée section AX n°199 d'une contenance de 193 m<sup>2</sup>, sise 9 Place du 11 Novembre à Objat sur laquelle est érigé un bâtiment, dite " Maison FAYE ".

L'aménagement de ces quatre logements et une surface commerciale et/ou professionnelle sera réalisé dans cette bâtisse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de louer (par bail emphytéotique) à l'Office Public de l'Habitat Corrèze par bail emphytéotique d'une durée de 59 ans la parcelle cadastrée section AX n° 199 ainsi que le bâtiment érigé sur celle -ci,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et tous les documents relatifs à ce programme.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**-DECIDE** de louer (par bail emphytéotique) à l'Office Public de l'Habitat Corrèze par bail emphytéotique d'une durée de 59 ans la parcelle cadastrée section AX n° 199 ainsi que le bâtiment érigé sur celle -ci.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et tous les documents relatifs à ce programme.

2021-027

Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 dans les écoles maternelle et élémentaire publiques - Commune d'OBJAT

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 521-1, L551-1 et D 521-1 à D 521-13,

Vu le courrier de l'inspecteur académie en date du 25 janvier 2021

Vu les demandes des deux directrices en date du 4 mars 2021,

Considérant qu'il est possible de renouveler les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter - par dérogation - une prolongation relative à la semaine des quatre jours, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de renouveler, par dérogation, l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune d'OBJAT à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2021-028

Acquisition par la Commune d'un ensemble immobilier cadastré section BC n°12 situé 7 rue Jean Lagarde pour le projet d'un groupe médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'un groupe médical, il conviendrait de procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier, à OBJAT, sous la section BC numéro 12 appartenant à la SCI LES IFS (depuis le 08-07-1974) dont le siège social est situé 07 rue Jean Lagarde 19130 OBJAT immatriculé sous le numéro SIREN 804 357 770 du RCS de BRIVE LA GAILLARDE d'une superficie de 1 058 m<sup>2</sup>.

L'avis a été demandé au Service des Domaines, qui en a estimé la valeur vénale à 93 000 Euros. Les propriétaires ont sollicité une estimation de leur bien auprès d'une agence immobilière (Aubrun à Objat) qui s'élève à 160 000 €.

Il est précisé que les discussions et négociations avec les propriétaires ont été constructives. Compte tenu de ces échanges, il a été convenu :

- Que le prix d'acquisition est de 130 000 €.
- Que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal et leur demande de bien vouloir accepter cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'acquérir un ensemble immobilier SCI LES IFS dont le siège social est situé 07 rue Jean Lagarde 19130 OBJAT immatriculé sous le numéro SIREN 804 357 770 du RCS de BRIVE LA GAILLARDE d'une superficie de 1 058 m<sup>2</sup>, pour le projet d'un groupe médical.
- D'accepter la proposition de prix fixée à 130 000 Euros
- De décider que tous les frais attachés à cette acquisition (en particulier les frais d'acte notarié) seront supportés par la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition notamment l'acte notarié à intervenir avec la SCI LES IFS,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'acquérir un ensemble immobilier SCI LES IFS dont le siège social est situé 07 rue Jean Lagarde 19130 OBJAT immatriculé sous le numéro SIREN 804 357 770 du RCS de BRIVE LA GAILLARDE d'une superficie de 1 058 m<sup>2</sup>, pour le projet d'un groupe médical.
- **DECIDE** d'accepter la proposition de prix fixée à 130 000 Euros.
- **DECIDE** que les frais d'acte notarié d'un montant de 3 067,08 € seront supportés par la commune,
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition notamment l'acte notarié à intervenir avec la SCI LES IFS,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

*Diverses explications données par Monsieur le Maire et Monsieur LABORIE : historique, gérance, travaux, continuité des accueils des patients...*

L'ordre du jour étant épuisé,

*Monsieur le Maire aborde les questions diverses :*

- *Fermeture de LEADER PRICE le 28 avril 2021 et ouverture du supermarché ALDI le 2 juin 2021.*
- *Dans le but de continuer à dynamiser la commune, un courrier sera « boité » le jeudi 18 mars 2021 relatif au renforcement du dispositif actuel d'aides spécifiques pour l'amélioration de l'habitat et du commerce.*
- *A l'initiative de Monsieur CHAVANT : les équipes techniques ont participé à une réunion-information - animée par le SIRTOM sur le tri sélectif*
- *Point sur les travaux « réseau de chaleur ».*

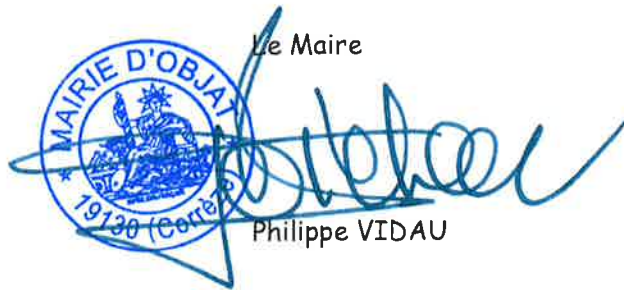
La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance



Dorian POUMEAUD

Le Maire



Philippe VIDAU